

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Afin de nous permettre de vous apporter une aide efficace, votre adhésion à notre programme de soins est nécessaire.

Nous vous demandons de lire attentivement les règles de fonctionnement du service.

1. L'introduction et la consommation dans l'établissement de boissons alcoolisées, de drogues ou de médicaments non prescrits par les médecins du service, sont strictement interdites. Elles entraînent une rupture de contrat et peuvent conduire à une exclusion immédiate du service.

Vous ne devez pas ramener ou vous faire ramener de produits alimentaires (y compris chewing-gum, bonbons, gommes à mâcher...), crèmes anticellulite et /ou amincissante, brûleurs de graisse... ni d'objets coupants, tranchants. Ces effets seront récupérés, mis dans un sachet à votre nom, dans la salle de soins lors de l'inventaire effectué à votre entrée. Durant votre hospitalisation, le personnel soignant peut être amené à faire des inventaires approfondis.

2. Des sorties accompagnées d'un soignant sont possibles devant l'hôpital. Elles sont toutefois modulables en fonction des indications médicales et des disponibilités du personnel soignant du service. C'est un temps durant lequel vous pouvez vous aérer. Ce temps ne doit pas être l'occasion d'une dépense énergétique excessive, sous peine de retourner dans le service.

3. Le téléphone portable ainsi que le chargeur sont remis aux soignants lors de l'entrée en hospitalisation. Ils vous seront mis à disposition une fois par jour aux environs de 19h45 pendant une durée de 30 minutes environ.

4. Vous ne devez pas apporter d'objets de valeur (C.B., bijoux, ordinateur portable, D.V.D. ...). Le service décline toute responsabilité en cas de vol. De même que pour des raisons de conservation de l'anonymat, tout outil multimédia à usage individuel (pour la réalisation de photos et/ou vidéos) est interdit dans le service.

5. Un contrat de soins sera défini avec vous et l'équipe soignante.

Il sera individuel et tiendra compte de votre état de santé physique et psychique.

Votre participation aux différentes activités thérapeutiques est obligatoire (sauf mention contraire).

6. La fréquence des visites sera établie avec le médecin, sur une base de **3 visites par semaine**.

En cas de visite, nous vous remercions de prévenir l'équipe la veille, et au moment même afin de vérifier les affaires qui pourraient vous être ramenées.

Horaires de visite :

- En semaine, de 17h à 18h,
- Le week-end et jours fériés de 14h à 16h et/ou 17h à 18h.

7. Vous ne devez pas sortir de l'hôpital sans autorisation médicale, ni quitter le service sans l'autorisation d'un membre du personnel soignant, la responsabilité de l'établissement étant engagée lors de ces déplacements.

8. Dans le cadre de votre rééducation alimentaire, les **temps de repas** sont à respecter :

- 30 minutes pour le petit déjeuner, goûter et collation,
- 45 minutes, de l'entrée au dessert pour le déjeuner et le dîner.

9. Des **temps de repos obligatoires** sont prévus après le petit déjeuner, déjeuner et le dîner d'une durée de 1h30 et d'1 heure après le goûter et la collation.

10. Les activités thérapeutiques prévues (cf planning) dans la semaine font partie intégrante de la prise en charge et sont donc **obligatoires**.

11. Les locaux (office, salle de soins, P.C. infirmier, lingerie...), de même que les chambres des autres patient(e)s, ne sont accessibles qu'avec un membre du personnel soignant.

La terrasse (*seul espace fumeur du service*) est à votre disposition dès la fin du petit déjeuner jusqu'à 23 heures. Il est interdit de fumer dans les 30 min qui précèdent les repas.

N.B. : Horaires des repas :

- Petit déjeuner : vers 8h15,
- Déjeuner : à midi,
- Goûter : à 16h,
- Dîner : 18h30,
- Collation : à partir de 21h30.

12. Deux télévisions sont à votre disposition aux horaires suivants :

(il n'y a pas de télévision dans les chambres) :

- De 13h30 à 15h,
- De 17h à 18h30,
- De 20h à 23h.

13. Cette hospitalisation constituant une expérience de vie en collectivité à part entière, les règles de bienséance et de courtoisie s'appliqueront aux soignants comme aux patients et ce en toutes circonstances.

Afin de confirmer votre adhésion à ces règles, nous vous demandons de dater et signer ce document.

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du service et y adhérer.

L'équipe soignante.

Patient(e) :

Lille, le

Mention « Lu et approuvé », suivi de la signature :

*Représentant légal d'un(e) patient(e) mineur(e) *:*

**** Dans ce cas, n'oubliez pas de remplir les autorisations de soins et de sortie si votre enfant est mineur.***

Lille, le

Mention « Lu et approuvé », suivi de la signature :